

## Fonctionnement du Conseil Municipal - Rappel au règlement de M. NACHIN, Conseiller Municipal

**M. NACHIN** : «Je ne serai pas long car je souhaite aussi partager la galette des rois avec tous mes collègues ! Je voulais simplement dire que le fonctionnement démocratique de notre assemblée implique que nos citoyens soient informés aussi exactement que possible de ce qui se fait ici, de ce qui se dit.

Or, dans le dernier numéro de BVV, la parole est donnée longuement à Bernard RÉGNIER et il nous met en cause lorsqu'il dit : «les arguments des Écologistes ne tiennent pas la route ; la voie du grand contournement massacrerait l'environnement en détruisant des terrains, etc. avec des points de suspension». Alors, comme vous êtes, Monsieur le Député-Maire un démocrate, vous ne refuserez certainement pas un droit de réponse, pour que nous puissions nous exprimer dans les mêmes conditions que Bernard RÉGNIER sur ce sujet.

Enfin, vous nous proposez une page entière dans le numéro de mai de BVV. Il s'agit là, bien entendu d'un cadeau modeste mais que nous ne refuserons pas. Modeste parce qu'en réalité cela fait en plus sur l'année deux tiers de page, soit chaque mois un dix-huitième, l'équivalent de quelques lignes. Nous vous rappelons que depuis le début de notre mandat, nous avons souhaité que les groupes politiques représentés au Conseil Municipal puissent disposer chaque mois d'une page d'expression libre dans BVV. Nous maintenons bien entendu ce souhait.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci de ce rappel au règlement. En ce qui concerne le compte rendu du Conseil Municipal, il est de la responsabilité du journaliste attaché à BVV. Il n'est ni de la responsabilité du Maire, ni de celle de l'Élu dont vous avez parlé et dont les propos ont été transmis tout à fait librement. Il ne s'agit pas d'une mise en cause d'un tel ou d'un autre par l'un des membres du Conseil Municipal. Par conséquent, je ne pense pas qu'il y ait lieu de donner un droit de réponse à un compte rendu réalisé par le journaliste responsable.

Deuxièmement, concernant la page qu'il a été décidé en Commission de l'Information de donner à chaque groupe dans un prochain numéro, c'est vrai que cela ne suffit pas à parfaire ce que vous auriez souhaité réaliser mais c'est déjà un début. Je crois que chaque chose intervient au moment qui convient et peut-être que, par la suite, cela évoluera. Mais c'est de la décision de la commission qui a souhaité, sans même que j'ai besoin de lui demander que, dans un numéro, il y ait une page consacrée à chacun des groupes de ce Conseil Municipal».

Dont acte.